

« Les devoirs de tout dirigeant... »

1. Le dirigeant est responsable du comportement de ses joueurs et de ses spectateurs :
2. Tout dirigeant qui prendra part à des incidents, les encouragera ou les cautionnera par sa passivité risque de voir son agrément retiré sans préjudice des autres sanctions qui pourraient lui être appliquées ; il en sera de même en cas de mauvais état d'esprit généralisé dans son équipe, ou si le dirigeant maintient dans celle-ci des joueurs dangereux ou récidivistes.
3. Il s'engage à ne pas entraver le fonctionnement de la Commission (dossiers d'engagement incomplets ou en retard, informations obligatoires manquantes ou erronées, absence de réponse aux demandes de renseignements, non respect des échéances financières, feuilles de matches en retard ou mal renseignées...).
4. Si le club obtient la concession d'un terrain, le dirigeant devra déposer, dès réception, son calendrier de championnat auprès du gardien du stade.
5. Si la concession du terrain est partagée avec un autre club, le dirigeant devra :
 - obtenir rapidement les coordonnées du dirigeant conjoint (voir Bureau des Sports ou gardien du stade)
 - échanger avec lui les calendriers
 - signaler immédiatement à la commission football tout problème d'occupation
6. Pour les matches de Coupes et les matches remis, le gardien du stade, ainsi que le dirigeant conjoint, devront être informés immédiatement de l'utilisation du terrain.
7. Lors d'un match, le dirigeant veillera :
 - à l'accueil de l'arbitre et au règlement de l'indemnité d'arbitrage avant le match
 - à la sécurité des arbitres et officiels présents, ainsi que celle des adversaires, avant, pendant et après la rencontre
8. Tout dirigeant s'engage à lire avec assiduité les bulletins d'informations hebdomadaires ; il ne peut en aucun cas invoquer sa distraction, son absence ou un mauvais acheminement du bulletin (tout bulletin manquant doit être réclamé au Comité) pour justifier une action éventuelle.
9. Avoir dans sa documentation « le Règlement des compétitions en Ile de France » et tenir contact avec le correspondant de l'équipe adverse indiqué dans le Mémento (notamment avant match).

En quelques mots :

- Les missions d'un dirigeant ne se limitent donc pas qu'au simple fait d'enregistrer les inscriptions au sein de son club, de recruter de bons buteurs arrières ou autre, il doit assurer la cohésion d'un groupe, prendre soin de ses joueurs (ils ne sont parfois jamais assez grands pour le faire eux-mêmes), il doit les aider à développer de vraies valeurs : l'esprit d'équipe, la camaraderie, le fair-play, et limiter toute démonstration de colère ou de violence sur et en dehors du terrain !

Car à quoi bon être à la pointe de l'attaque si on est sanctionné à chaque match ?

Etre dirigeant est une lourde tâche mais bien la remplir rend les championnats et les coupes beaucoup plus agréables !

Merci de votre attention !